

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-3-12-3

Séance du vendredi 26 mars 2021

PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION ATTRIBUEE AU TITRE DES PROJETS STRUCTURANTS DU CTV 2014-2019 PIEMONTE VAL D'ARGENT PAYS WELCHE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, JANDER Nicolas, ESCHLIMANN Michèle, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JUNG Martine, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à Catherine RAPP
DELMOND Max donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FERRARI Pascal donne procuration à LUTENBACHER Annick
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à HAGENBACH Vincent
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy
TRIMAILLE Philippe donne procuration à Pierre VOGT

ABSENTS :

DELATTRE Cécile
MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015, relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018 relative à la Décision Modificative n° 1 pour 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative à la Décision Modificative n°2 exercice 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2018-6-5-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Action Territorialisée,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2019-8-5-7 du 13 septembre 2019 portant sur la sixième programmation des subventions au titre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 pour l'année 2019,
- VU la demande du porteur de projet en date du 1^{er} décembre 2020,
- VU l'avis favorable de la Commission territoriale du Centre Alsace réunie le 12 février 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prolonge jusqu'au 31 décembre 2021, conformément à la demande de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg en date du 1^{er} décembre 2020, le délai de validité de l'aide de 198 000 € pour la réhabilitation du réseau de déchèteries situées à Kaysersberg, Sigolsheim et Orbey, attribuée au titre des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie Piémont, Val d'Argent, Pays Welche 2014-2019,
- Décide de prélever les crédits correspondants sur le programme 064, opération 003, chapitre 204, nature 2041582, fonction 7211 du budget de la collectivité.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité